

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 1129/T.P.

Astrida, le 24 mai 1951.-

Objet:
Location maison
parcelle 145 Astrida.-

ASTRIDA



43

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Suite à votre 2365/T.P. du 8-5-1951 adressée à Monsieur Lejeune, et dont copie me fut transmise, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai seulement eu connaissance de cette offre par votre 809 du 17-4-51, reçue le 21-4-1951, et que Monsieur Lejeune m'avait demandé d'attendre de vous répondre, vu qu'il envisageait de louer sa maison à une autre personne qui lui offrait plus que le Gouvernement.

Par sa lettre du 26-4-1951 vous adressée, Monsieur Lejeune, m'ayant transmis copie, j'estimais qu'il n'y avait plus lieu de vous répondre à votre lettre émarginée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à USUMBURA.-

sous couvert de Monsieur le Résident
du Ruanda à KIGALI.-